BD/MSPS

Guide d'utilisation des taxes à la consommation

Le présent guide décrit le modèle d'entrées-sorties de taxes à la consommation associé au MSPS. Il combine les taxes à la consommation perçues au niveau de l'industrie à celles qui sont perçues directement des ménages pour produire des taux actuels de taxe de vente équivalent aux taxes de vente au détail. Ces taux sont utilisés dans le MSPS pour le calcul du "revenu consommable".

Statistics Canada Statistique Canada

Canada

Table des matières

Résumé de la version 2
Sommaire du Guide 2
Introduction aux méthodes d'entrées-sorties 2
Modélisation des taxes à la consommation avec la BD/MSPS 4
- Calcul des taxes à la consommation que les ménages doivent payer 4
  - Allocation de la TPS sur la construction résidentielle 5
- Couverture de la taxe à la consommation 6
  - Taxes du gouvernement fédéral 7
  - Taxes des gouvernements provinciaux 8
- Variables, paramètres, options et drapeaux du modèle 10
- Facteurs d'ajustement 13

Annexe I - Le cadre d'entrée-sortie et la modélisation des taxes à la consommation 14
- Aperçu global du cadre comptable 15
- Marges finales et matrices de taxes à la consommation 17
- Le modèle d'entrées-sorties 17
  - Un modèle ouvert simple et ses hypothèses 18
  - Le modèle E-S ajusté en fonction des fuites 19
- Calcul des taxes à la consommation avec le modèle E-S 20
- Les taux actuels de taxe à la consommation et taux d'élimination des taxes 22

Annexe II - Détails des éléments de dépense 23
- Contenu des éléments de dépense 23
- Différences entre les données d'entrées-sorties et les données de l'enquête sur les dépenses 36

Résumé de la version

La version 18.1 de la BD/MSPS comprend les données d'entrées-sorties jusqu'aux tableaux définitifs de 2006 et provisoires de 2007 inclusivement. Les estimations des années subséquentes sont fondées sur des données économiques jusqu'à 2009 inclusivement et les modifications législatives jusqu'à 2008.

ATTENTION : N'utilisez les variables du modèle ct que pour l'analyse au niveau du ménage. Il se produira des erreurs si les variables de ct sont spécifiées dans les analyses au niveau de l'individu ou un autre type de famille.

Sommaire du Guide

Le présent guide décrit la façon dont les paramètres du modèle de taxes à la consommation de la BD/MSPS sont utilisés pour le calcul des taxes à la consommation que les ménages et les individus doivent payer. Le Guide étudie aussi le système du modèle d'entrées-sorties qui génère ces paramètres. Le modèle de taxes à la consommation fait la distinction entre onze types de taxes distincts, quatre taxes à la consommation fédérales et sept taxes à la consommation provinciales.

Contenu du Guide

- La section *Introduction aux méthodes d'entrées-sorties* donne un aperçu des techniques d'entrées-sorties.

- La section *Modélisation des taxes à la consommation avec la BD/MSPS* commence par la présentation de la modélisation des taxes à la consommation dans la BD/MSPS et se poursuit avec la description des paramètres du modèle, des options, etc., nécessaires à l'exécution des simulations de taxes à la consommation dans la BD/MSPS. Suivent aussi des descriptions de tous les types de taxes à la consommation.

- L'annexe I donne une description mathématique du cadre comptable des entrées-sorties, d'un modèle simple de taxes à la consommation et des formules de production de paramètres.

- L'annexe II donne le contenu des éléments de dépenses et étudie les différences conceptuelles qu'il y a entre les dépenses dans le cadre comptable des entrées-sorties et la BD/MSPS.

Introduction aux méthodes d'entrées-sorties

Le modèle de taxes à la consommation vise à créer des taux actuels de taxe pour chaque type de taxe (TPS, taxe sur le tabac, TVP/TVH, etc.). Ces taux de taxe sont ensuite multipliés par les données sur les dépenses des ménages stockées dans la base de données (MSPS) afin de déterminer le fardeau fiscal de ces ménages. Ces taux actuels de taxe sont calculés en divisant les taxes totales par les dépenses (déduction faite des taxes).

Les taxes totales correspondent à la somme des taxes directes et des taxes indirectes. Les **taxes directes** sont les taxes prélevées sur l'achat final d'un bien ou d'un service. Il peut s'agir, par exemple, de la TVH prélevée lors de l'achat d'un vêtement par l'utilisateur final, tel un ménage. Les **taxes indirectes** sont les taxes prélevées pendant le processus de production. Ce serait, par exemple, la taxe sur l'essence ayant été payée pour expédier le vêtement au détaillant. Dans un tel cas, le consommateur final du vêtement paierait non seulement la TVH directe, mais aussi la taxe indirecte sur l'essence.

Grâce aux techniques d'entrées-sorties, la taxation des achats de biens et de services par les entreprises peut être associée aux produits consommés par les ménages, les administrations publiques et les étrangers (p. ex. les exportations). La présente section vise à présenter ces concepts d'entrées-sorties. Les utilisateurs qui désirent connaître les détails techniques devraient étudier la présente section.

Les biens et services de l'économie sont consommés soit par l'élément de demande finale (c.-à-d., les ménages, les administrations publiques, les hôpitaux, l'exportation et l'investissement dans le capital action), soit par les entreprises à des fins de production. Les techniques d'entrées-sorties déterminent la façon dont les biens consommés pour la production industrielle sont intégrés dans chaque élément de la demande finale. Par conséquent, il est possible d'associer les taxes à la consommation payées sur leurs entrées par les entreprises au vecteur des éléments de la demande finale.

Cette association repose sur l'hypothèse que les entreprises qui participent au processus de production transmettent tous leurs coûts de taxes à la consommation en aval, dans le courant de la production. Par conséquent, les éléments de la demande finale comportent ultimement tant les taxes à la consommation découlant des achats faits strictement par les ménages, les administrations publiques, etc., que les taxes à la consommation "indirectes" qui sont perçues sur les achats du secteur des entreprises. Un certain nombre d'autres hypothèses associées aux méthodes d'entrées-sorties sont étudiées en détail à l'annexe II.

Les gouvernements fédéral et provinciaux utilisent un certain nombre de taxes pour générer des revenus de la vente de biens et services en particulier. Par exemple, le tableau 1 indique le total des taxes à la consommation fédérales et provinciales modélisées dans COMTAX imposées directement et indirectement (comme réaffectation des taxes payées sur les intrants pour les biens utilisés) au secteur des ménages et aux autres secteurs de la demande finale.

Tableau 1
Taxes directes et indirectes par secteur de la demande finale, 2006 (18.0)
('000 000)

		Fédérales		Provinciales	
		TPS	Autres ind.	Taxe de vente	Autres ind.
Ménages	Indirectes	2491	1376	3300	1478
	Directes	24202	8469	21190	13079
Total pour les ménages		26692	9845	24490	14557
Autres secteurs	Indirectes	1299	2598	6907	2956

	Directes	6460	719	4909	0
Total pour les autres secteurs		7758	3316	11815	2956
Total		34451	13161	36305	17513

Tableau 2
Parts des taxes directes et indirectes par secteur de demande finale, 2006 (18.0)

		Fédérales		Provinciales	
		TPS	Autres ind.	Taxe de vente	Autres ind.
Ménages	Indirectes	7.2%	10.5%	9.1%	8.4%
	Directes	70.3%	64.3%	58.4%	74.7%
Total pour les ménages		77.5%	74.8%	67.5%	83.1%
Autres secteurs	Indirectes	3.8%	19.7%	19.0%	16.9%
	Directes	18.8%	5.5%	13.5%	0.0%
Total pour les autres secteurs		22.5%	25.2%	32.5%	16.9%

Source: COMTAX

Note: les totaux peuvent ne pas correspondre à cause de l'arrondissement des valeurs

Le tableau 2 donne la part des taxes indirectes fédérales et provinciales par secteur de la demande finale. Les taxes à la consommation produites par la BD/MSPS ne reflètent que les dépenses courantes du secteur des particuliers, par exemple les ménages. En 2006, le secteur des ménages a contribué pour 77,5% de toute la TPS perçue et pour 74,8% des autres taxes fédérales (taxes d'accise, direction des droits et droits de douanes à l'importation autres taxes d'accise). Au niveau des provinces, le secteur des ménages a contribué pour 67,5% de la taxe de vente provinciale. Cela provient du fait que les universités, les collèges, les commissions scolaires et les municipalités n'obtiennent que le remboursement partiel de la taxe de vente. Le secteur des ménages a une plus grande part des autres taxes provinciales indirectes, 83,1%, parce que les taxes imposées sur le tabac, l'alcool et les divertissements sont payées seulement par le secteur des ménages.

La BD/MSPS inclut un type de taxe pour les dépenses en immobilisations du secteur des particuliers : dans le modèle, il est possible d'attribuer aux ménages la TPS sur la construction résidentielle. Le modèle COMTAX n'est pas utilisé pour ce faire. La TPS obtenue sur le logement, ctfgsths, n'est pas incluse dans les estimations de la TPS totale, des taxes à la consommation totales ou des taxes totales.

Modélisation des taxes à la consommation avec la BD/MSPS

CALCUL DES TAXES À LA CONSOMMATION QUE LES MÉNAGES DOIVENT PAYER

Chaque observation de ménage dans la BD/MSPS contient des variables qui représentent toutes les dépenses que le ménage a faites pendant une année donnée. Les dépenses sont classées dans 48 catégories. Les taxes à la consommation que doit payer un ménage de la BD/MSPS sont déterminées par l'application de vecteurs de taux actuel de taxe à la

consommation de longueur 48, générés par le modèle d'entrées-sorties, au vecteur équivalent en principe de 48 éléments de dépenses contenus dans chacune des observations de ménage de la BD/MSPS.

Notre définition du taux de taxe actuel pour chaque élément de dépense est le rapport total des taxes à la consommation payées - total du prix de vente de l'élément de dépense sans les taxes. Par conséquent, le dénominateur du taux comprend la valeur ajoutée des marges gros, détail, transport et autres ainsi que la valeur ajoutée à l'origine par le producteur pour chaque élément de la demande finale. On pourrait décrire aussi le taux comme un "taux de taxe de vente équivalent sur le prix de détail sans taxes". En résumé :

taux actuel de taxe de vente = (taxes directes + toutes les taxes réaffectées du processus de production) / (valeur ajoutée par le producteur + valeur ajoutée de toutes les marges de l'industrie)
taux actuel de taxe de vente = (taxes directes + taxes indirectes) /
(prix d'achat, déduction faite des taxes)

Des taux actuels de taxe à la consommation identiques sont appliqués à tous les ménages qui se retrouvent avec le même régime de taxe d'accise et de taxe de vente (c.-à-d. les ménages qui vivent dans la même province).

Le modèle d'entrées-sorties produit des vecteurs de taux actuel de taxe à la consommation de longueur 48 pour chacun des quatre types de taxe fédérale. Cependant, comme les données d'échanges commerciaux entre les provinces ne sont pas disponibles, il n'est pas possible d'affecter les taxes à la consommation provinciales perçues sur les entrées des entreprises à la province où l'élément de demande finale comprenant ces entrées se retrouve à la consommation. Les six types de taxes provinciales imposés directement sur les éléments de demandes finales sont tout à fait propres à la province. Voir les noms des variables et les paramètres attribués à cette agrégation dans la section 4.

Les taux effectifs pour l'étendue des années de 1997 à 2007 sont tout ce qu'il y a de simple, puisque la Division des entrées-sorties de Statistique Canada a produit des tableaux d'entrées-sorties nationaux et des tableaux détaillés des taxes à la consommation pour ces années. Pour les années subséquentes, jusqu'en 2016 l'équipe de la BD/MSPS a estimé des tableaux e-s et des tableaux de taxe à la consommation basés sur les données économiques les plus courantes disponibles ainsi que sur les modifications qui ont été apportées aux législations et qui touchent les impôts indirects tant au palier fédéral qu'au palier provincial.

Allocation de la TPS sur la construction résidentielle

Il se peut que certains utilisateurs veuillent obtenir une estimation de la TPS totale. Comme mentionné précédemment dans le guide, le modèle de taxe à la consommation est adapté au secteur des ménages. Ce secteur ne comprend pas la TPS sur la construction résidentielle (p. ex., l'habitation). Toutefois, le MSPS permet aux utilisateurs d'allouer le montant de la TPS sur la construction résidentielle aux ménages de la base de données. La TPS ainsi obtenue sur le logement n'est pas incluse dans la TPS totale, les taxes à la consommation ou les taxes totales, puisqu'elle ne représente pas une taxe du secteur des ménages.

La méthodologie utilisée pour allouer la TPS sur le logement consiste à l'attribuer à tous les

ménages du modèle, qu'ils aient ou non acheté une maison neuve (ou loué un logement neuf) pendant l'année en cours. Cette méthodologie a été retenue pour les raisons suivantes :

a- Le paiement de la TPS de la perspective du ménage s'échelonne habituellement sur plusieurs années dans une hypothèque. Sa valeur sera également incluse dans le prix de la maison lorsque le ménage la vendra. Par conséquent, en principe, les prochains propriétaires de la maison pourraient être réputés payer une partie de la taxe. Il ne s'agit donc pas d'une taxe payée instantanément, comme c'est le cas pour la TPS sur les dépenses personnelles.

b- Le MSPS veille à ce que le revenu soit équivalent aux dépenses. Il n'est pas réaliste de présumer que le prix d'une maison neuve, voire la TPS seulement sur cette maison neuve, devrait être inclus dans cette recherche d'équilibre. Autrement dit, nous ne voulons pas inclure la TPS sur le logement dans le calcul de la TPS de base.

c- Si la TPS sur le logement était allouée seulement aux personnes qui ont acheté une maison neuve, les estimations qui découleraient du modèle risqueraient de ne pas être fiables en raison de la petite taille des échantillons.

La TPS sur le logement qui doit être allouée aux ménages se trouve dans le paramètre CTFGSTHOUSE. Le montant de la TPS sur le logement est multiplié par une variable d'indice fxgstidx pour produire la TPS sur le logement allouée à ce ménage, ctfgsths. La variable fxgstidx représente la valeur relative du logement et est calculée à partir de l'impôt foncier dans le cas des propriétaires, et du loyer et des services publics pour les locataires, selon la province et le mode d'occupation.

COUVERTURE DE LA TAXE À LA CONSOMMATION

Les sous-sections suivantes décrivent les principales taxes à la consommation prises en compte dans ce modèle. Comme exemple, le tableau 3 dresse la liste des douze types de taxe à la consommation couverts par la BD/MSPS pour les années 2001, 2006 et 2011. Une courte description de chaque type de taxe suit. Les utilisateurs intéressés à obtenir plus d'information sur les types de taxe décrits ici devraient communiquer avec les membres de l'équipe de développement de la BD/MSPS.

Tableau 3
Total des revenus des taxes à la consommation, par type de taxe (18.0)
(millions de dollars)

	2001	2006	2011
Taxes fédérales à la consommation			
Droits de douanes à l'importation	4548	3870	4183
Droits d'accise fédéraux	2205	3571	3772
TPS	22450	26692	24615
Droits de douanes à l'importation	2018	2404	2875
Total fédéral	31220	36537	35446
Taxes provinciales à la consommation			
Taxe à la quantité de spiritueux	637	636	620
Profits réalisés par les provinces sur les activités	3111	4202	5178

des régies des alcools			
Taxe provinciale sur l'essence	4500	4951	5543
Taxe provinciale sur les spectacles	567	517	562
Taxe provinciale sur les ventes au détail	20192	24490	34336
Taxe provinciale sur le tabac	2539	4251	4491
Taxe sur les émissions carboniques	0	0	627
Total des taxes provinciales	31547	39047	51356

Source : COMTAX

Nota : les totaux peuvent ne pas correspondre à cause de l'arrondissement des valeurs

Taxes du gouvernement fédéral

Droits de douane fédéraux à l'importation

Les droits de douane fédéraux à l'importation sont prélevés sur les biens importés utilisés tant pour la fabrication que pour la consommation finale. Il s'agit de droits ad valorem. Les répercussions sont réduites car les discussions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) mènent à des réductions de taux. Ces taxes sont incorporées dans le prix que le producteur demande pour un produit de façon que les revenus subséquents générés par les taxes sur les produits et services et les taxes imposées par les provinces sur les ventes au détail sont touchées par ce taux de droits de douane fédéraux à l'importation.

Droits d'accise fédéraux

En vertu de la Loi sur les droits d'accise, des droits sont prélevés sur les produits du tabac et les boissons alcoolisées (autres que les vins) faits au Canada. Ces droits comme les droits de douane à l'importation, sont compris dans le prix demandé par le fabricant pour le produit. Ils prennent habituellement la forme de taux sur des quantités spécifiques; ils ne constituent pas une taxe ad valorem. Comme ces droits sont incorporés dans le prix de vente initial, ils touchent les revenus générés par les taxes sur les produits et services et par les taxes provinciales sur la vente au détail.

Taxes d'accise fédérales

Un ensemble de types de taxes définies dans la Loi sur la taxe d'accise a été rangé sous cette rubrique. Ces taxes ne sont pas appliquées directement aux biens exportés.

Taxes d'accise sur l'essence, le carburant diesel et le carburant d'aviation - ces taxes étaient à l'origine perçues sur l'utilisation non commerciale de ces carburants à un taux donné par litre.

Taxe d'accise sur le tabac - ce bien de consommation est soumis à ce régime de taxe ad valorem.

Taxe d'accise sur l'alcool - seuls les vins produits au pays sont taxés de cette façon, étant donné qu'ils sont exempts des droits d'accise ou des droits d'importation. Cette taxe est perçue sous forme d'un montant par litre.

Autres taxes - Elles comprennent : la taxe de transport aérien, la taxe sur les télécommunications ainsi que d'autres taxes d'accise perçues sur les automobiles lourdes, les climatiseurs, les bijoux, les horloges, les montres, les briquets, les cartes à jouer et les accessoires de fumeur.

Taxe fédérale sur les produits et services

La TPS est perçue sur la valeur ajoutée brute des industries. La taxe fonctionne par l'application d'une taxe ad valorem sur la valeur de leurs ventes et fait l'objet d'un crédit d'impôt pour les frais implicites de la TPS dans les prix de leurs entrées à la production.

Taxes des gouvernements provinciaux

Profits réalisés par les provinces sur les activités des régies des alcools

Ces profits se définissent comme la valeur des ventes brutes moins le coût des biens vendus, moins les frais généraux et les frais d'administration. La valeur des ventes brutes est, en partie, fonction de la marge commerciale appliquée par le gouvernement provincial. L'utilisation des profits permet dans une plus grande mesure aux gouvernements de conserver les revenus au niveau visé. Le changement dans la tendance de la demande peut être compensé par l'ajustement de la marge commerciale. Ces ajustements ne sont pas soumis à une approbation par règlement et par décret.

Taxe provinciale à la quantité de spiritueux

Ce droit s'applique aux producteurs de bière de trois provinces : Ontario, Québec et Terre-Neuve.

Taxe provinciale sur l'essence

Cette taxe s'applique à la plus grande partie de l'essence utilisée dans le processus de production et à toute la demande finale.

Taxe provinciale sur les spectacles

Une petite partie des revenus est générée par l'application d'une taxe sur les spectacles. Cette taxe touche l'admission au cinéma, aux spectacles ambulants (c.-à-d. les cirques) et à d'autres spectacles du genre. Cette taxe ne vaut pas pour les revenus tirés des activités de pari mutuel. Il y a autant de systèmes de taxation qu'il y a de provinces.

Taxe provinciale sur le tabac

Cette taxe est appliquée aux cigarettes et aux produits du tabac. Dans les deux cas, c'est une taxe versée à un taux donné par cigarette ou par gramme de tabac.

Taxe provinciale sur les ventes au détail

Ces taxes s'appliquent partout sauf en Alberta.

Taxe de vente harmonisée

En avril 1997, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick sont passés à la TVH. Avant avril, les données se rapportent à la TVP et, après, à la TVH. Nous avons combiné ces données pour dégager le concept de taxe de vente provinciale pour 1997. La taxe de vente harmonisée est le taux provincial appliqué aux biens et services touchés par la TPS.

L'Ontario et la Colombie-Britannique ont adopté l'harmonisation de la taxe de vente provinciale qui entrera en vigueur le 1er juillet 2010. Comme pour les autres provinces qui sont passées à la TVH, ces taxes sont incluses dans CTPRST. Pour l'année de transition 2010, la première moitié correspondra à l'application de la taxe de vente provinciale et la deuxième moitié, à la portion provinciale de la taxe de vente harmonisée.

Taxe provinciale sur les émissions carboniques

La taxe provinciale sur les émissions carboniques existe seulement au Québec et en Colombie-Britannique. La taxe est entrée en vigueur en octobre 2007 au Québec et en juillet 2008 en Colombie-Britannique. Elle s'applique à l'utilisation de combustible fossile dans ces provinces et dépend de la quantité d'émissions créées pour produire cette source d'énergie. La taxe a pour objet de rendre les produits à plus faibles émissions relativement plus abordables que ceux qui génèrent des émissions plus importantes.

Utilisation des taux de taxe sur les émissions carboniques de la Colombie-Britannique ou du Québec comme taux de substitution pour d'autres provinces

Si vous décidez d'utiliser les taux de taxe sur les émissions carboniques de la Colombie-Britannique ou du Québec comme taux de substitution, vous devrez supposer que les mêmes produits seront taxés et que la structure industrielle est identique à celle de la Colombie-Britannique ou du Québec.

Si vous incluez un produit que la Colombie-Britannique ou le Québec a exclu, celui-ci sera omis dans l'analyse, alors que ce sera le contraire si vous excluez un produit que la Colombie-Britannique ou le Québec a inclus.

Le point probablement le plus important est que les provinces n'ont pas la même structure industrielle. Dans certaines provinces, il se peut que le charbon soit plus utilisé que l'hydroélectricité dans les processus de fabrication, ce qui se traduirait par des taxes indirectes plus élevées puisque la taxe sur le charbon se retrouverait dans les catégories de la demande finale. Ces taxes indirectes plus élevées s'ajoutent aux taxes directes (s'il y a lieu) pour produire un taux actuel de taxe plus élevé, qui est entré dans le MSPS. Si la structure provinciale ou fédérale est similaire à celle de la Colombie-Britannique ou du Québec, ce facteur peut avoir peu d'impact.

VARIABLES, PARAMÈTRES, OPTIONS ET DRAPEAUX DU MODÈLE

L'analyse des taxes à la consommation dans la BD/MSPS se fait par l'application d'une série de 48 vecteurs d'éléments de taux actuels de taxe à la consommation aux observations des ménages. Ces vecteurs ont tous été estimés à l'aide d'une série chronologique de données d'entrées-sorties. Le tableau 4 donne une liste de tous les paramètres, variables, options et drapeaux de taxes à la consommation de la BD/MSPS. Tous ces paramètres, options et drapeaux du modèle se trouvent dans le fichier des paramètres du modèle (`mpr`).

ATTENTION : Utilisez les variables du modèle ct seulement pour l'analyse au niveau du ménage. Il y aura des erreurs si les variables de ct sont spécifiées pour des analyses au niveau de l'individu ou de tout autre type de famille.

Drapeaux du modèle et options

CTFLAG

CTFLAG détermine s'il y aura ou non exécution du calcul des taxes à la consommation. Quand il a la valeur 1 (valeur par défaut), il entraîne le calcul des taxes à la consommation à payer.

CTOPT

Pour chaque observation de ménage, il y a une identité explicite des dépenses et du revenu disponible qui découle de la source de l'information sur les dépenses de la BD/MSPS. Elle est comme suit :

```
Revenu disponible du ménage = Dépenses nettes du ménage aux éléments 00 à 47
 + toutes les taxes fédérales et provinciales à la consommation
 + autres frais du ménage
```

CTOPT devrait toujours recevoir la valeur 2 pour toutes les simulations. Avec cette valeur, le revenu disponible du ménage modélisé par la BD/MSPS remplace la valeur du revenu disponible de l'enquête dans l'identité. La BD/MSPS vérifie alors que l'identité est satisfaite en ajustant correctement tous les éléments de dépenses. Par conséquent, la valeur estimée des taxes à la consommation à payer est soumise à la mesure du revenu de la BD/MSPS qui a été corrigé pour la sous-déclaration de plusieurs sources de revenu inhérente à l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). En outre, les résultats de la simulation seront liés à tout autre changement survenant dans les paramètres d'impôt/de transfert spécifiés par l'utilisateur qui touchent le niveau de revenu disponible modélisé dans la BD/MSPS.

Si CTOPT a la valeur 1, le concept de revenu disponible brut de l'enquête est utilisé dans l'identité. Cette option est conçue à des fins de test et ne devrait jamais être spécifiée.

CTCAPTOBFLG

Lorsque ce drapeau est activé, les dépenses en produits du tabac (y compris les taxes) qui excèdent le montant maximal alloué aux dépenses pour les produits du tabac (CTTOBMAX) sont plafonnées et d'autres dépenses sont ajustées en conséquence.

CTTOBMAX

Ceci est le montant maximum des dépenses du tabac

Tableau 4

Résumé des variables, paramètres et options du modèle de taxes à la consommation

Drapeaux du modèle	
CTFLAG	Drapeau de déclenchement des taxes à la consommation
CTCAPTOBFLG	Drapeau de plafonnement des dépenses de tabac
Options du modèle	
CTOPT	Méthode de calcul des taxes à la consommation
Paramètres du modèle	
CTFCID	droits de douane fédéraux à l'importation
CTFEXD	droits d'accise fédéraux
CTFEXT	taxes d'accise fédérales
CTFGST	TPS fédérale
CTFNEW	taux d'imposition réel : nouvel impôt fédéral
CTPPLQ	profits réalisés par les provinces sur les activités des régies des alcools
CTPLGL	taxe provinciale sur les quantités de spiritueux
CTPAMU	taxe provinciale sur les spectacles
CTPGAS	taxe provinciale sur l'essence
CTPTOB	taxe provinciale sur le tabac
CTPRST	taxe provinciale sur les ventes au détail
CTPCAR	taux d'imposition réel : taxes prov. sur les émissions carboniques des ménages
CTPNEW	taux d'imposition réel : nouvel impôt provincial
CTTOBMAX	Valeur maximale des dépenses de tabac
CTNES	dépenses n.d.a.
CTSAVE	total de l'épargne positive
CTFGSTHOUSE	TPS sur le logement à imputer [prov] [mode d'occupation]
Variables de taxe du modèle	
imtxfc	total des taxes fédérales à la consommation imposées aux individus
imtxpc	total des taxes provinciales à la consommation imposées aux individus
cttxfc	total des taxes fédérales à la consommation imposées aux ménages
cttxfc0 -> cttxfc47	total des taxes fédérales à la consommation imposées aux ménages pour les postes de dépenses 0 -> 47
ctfcid	total des droits de douane fédéraux à l'importation imposés aux ménages
ctfcid0 -> ctfcid47	total des droits de douane fédéraux à l'importation imposés aux ménages pour les postes de dépenses 0 -> 47
ctfexd	total des droits d'accise fédéraux imposés aux ménages

ctfexd0 -> ctfexd47	total des droits d'accise fédéraux imposés aux ménages pour les postes de dépenses 0 -> 47
ctfext	total des taxes d'accise fédérales imposées aux ménages
ctfext0 -> ctfext47	total des taxes d'accise fédérales imposées aux ménages pour les postes de dépenses 0 -> 47
ctfgst	total de la TPS fédérale imposée aux ménages
ctfgst0 -> ctfgst47	total de la TPS fédérale imposée aux ménages pour les postes de dépenses 0 -> 47
ctfnew	total de la nouvelle taxe fédérale à la consommation des ménages
ctfnew0 -> ctfnew47	total de la nouvelle taxe fédérale à la consommation des ménages pour les postes de dépenses 0 -> 47
cttxpc	total des taxes provinciales à la consommation imposées aux ménages
cttxpc0 -> cttxpc47	total des taxes provinciales à la consommation imposées aux ménages pour les postes de dépenses 0 -> 47
ctpplq	total de la marge des régies des alcools des provinces à payer par les ménages
ctplgl	total des taxes provinciales sur la quantité de spiritueux en gallons
ctpamu	total des taxes provinciales imposées aux ménages pour les divertissements
ctpgas	total des taxes provinciales sur l'essence imposées directement aux ménages
ctpgas0 -> ctpgas47	total des taxes provinciales sur l'essence imposées directement aux ménages pour les postes de dépenses 0 -> 47
ctptob	total des taxes provinciales sur le tabac imposées aux ménages
ctprst	total des taxes de vente provinciales imposées directement aux ménages
ctprst0 -> ctprst47	total des taxes de vente provinciales imposées directement aux ménages pour les postes de dépenses 0 -> 47
ctpnew	total de la nouvelle taxe provinciale à la consommation des ménages
ctpnew0 -> ctpnew47	total de la nouvelle taxe provinciale à la consommation des ménages pour les postes de dépenses 0 -> 47
ctfgsths	TPS fédérale sur le logement

Autres variables du modèle

ctnexp	total des dépenses des ménages sans les taxes à la consommation
ctnexp0 -> ctnexp47	total des dépenses nettes des ménages pour les postes 0 -> 47

ctnsna	Total des dépenses des ménages nettes d'impôts – ajusté selon le SCN
ctnsna0 -> ctnsna47	Total des dépenses des ménages nettes d'impôts – ajusté selon le SCN pour les postes 0 -> 47
ctsave	total des épargnes des ménages
ctothmon	revenus du ménage d'autres sources
ctnes	coûts imposés aux ménages nécessaires à l'équilibre du revenu et des dépenses

Paramètres du modèle

Les paramètres de taux actuel de taxe à la consommation donnés au tableau 4.3 sont tous générés par le système d'entrées-sorties. L'utilisateur devrait faire preuve de prudence quand il apporte des changements à ces paramètres; il vaudrait mieux communiquer d'abord avec les membres de l'équipe de la BD/MSPS.

Les paramètres de modèle de facteurs d'ajustement sont fournis pour permettre l'ajustement des épargnes du ménage et des autres frais. Ces paramètres pourraient être utilisés pour l'examen de la sensibilité des taxes à la consommation à payer aux changements qui surviennent dans les taux d'épargne. Il faut noter que les paramètres ne sont pas utilisés pour l'ajustement des épargnes de l'année de base, etc., à l'année de simulation. Ceci se fait par des paramètres d'ajustement qui sont étudiés à la sous-section *Facteurs d'ajustement.*

Variables du modèle : niveau du ménage (toutes les variables de ct)

Ces variables ne sont valides que pour l'analyse au niveau du ménage dans la BD/MSPS. Les simulations pour lesquelles on spécifie les variables de ct pour les niveaux de la famille économique, de recensement, ou nucléaire ainsi que pour le niveau de l'individu entraîneront des erreurs de compte en double.

Variables du modèle : niveau de l'individu (imtxfc imtxpc)

Les taxes à la consommation sont allouées aux individus de chaque ménage en fonction de la part du revenu disponible total qui revient à chacun. La part du revenu du chef de ménage comprend des variables supplémentaires de l'enquête sur les dépenses qui ne sont pas comprises autrement dans le concept de revenu disponible de la BDSPS, mais qui ont nécessaires si l'on veut obtenir l'identité revenus-dépenses. Ce sont les retraits des REER, la désépargne, la réception d'autres montants en argent et les ventes nettes de biens durables. Les parts individuelles reflètent la répartition du revenu au sein de la famille après cette modification.

FACTEURS D'AJUSTEMENT

Certaines modifications sont exportées aux observations de dépenses du ménage avant que le calcul des taxes à la consommation ne puisse être fait. Les paramètres d'ajustement suivants, qui se trouvent dans les fichiers apr, déterminent ces modifications. Il ne faudrait pas modifier ces facteurs avant de communiquer avec le groupe chargé du développement de la BD/MSPS.

Paramètres de facteur de croissance

Les fichiers `apr` contiennent aussi un ensemble de paramètres de facteurs de croissance qui prennent les données de dépenses brutes de la BD/MSPS et les ajustent de façon à les faire correspondre aux niveaux de dépenses de l'année à simuler. Ces variables sont nommées gfxxx et ne devraient pas être changées.

CTTXRM (paramètre d'ajustement)

Les éléments de dépense de la BD/MSPS doivent être dépouillés de leur contenu original de taxes à la consommation de façon à donner des valeurs de dépenses nettes avant que l'on puisse appliquer les taux actuels de taxe à la consommation. La BD/MSPS remplit cette fonction en appliquent aux dépenses le paramètre de suppression des taxes à la consommation calculé en entrées-sorties, CTTXRM, qui se trouve dans le fichier apr. L'annexe I décrit les opérations mathématiques associées au calcul du paramètre de suppression des taxes à la consommation. Les résultats sont stockés dans la variable ctnexp.

CTCFALC, CTCFTOB, CTCFGAS (paramètres d'ajustement)

La somme des observations de dépenses des éléments alcool, tabac et essence de la BD/MSPS sont bien en-dessous des niveaux des totaux de contrôle connus. Le rôle de ces trois paramètres d'ajustement consiste à ajuster la consommation de ces biens dans la BD/MSPS de façon qu'ils correspondent à ces totaux de contrôle. Afin d'améliorer l'efficacité de l'ajustement de la BD/MSPS au SCN, ces paramètres sont maintenant estimés simultanément avec les autres paramètres dans CTFAMSNA, et ces trois paramètres ont maintenant toujours la valeur 1.

CTFAMSNA (paramètre d'ajustement)

Il y a quelques différences conceptuelles entre les éléments de dépenses d'entrées-sorties et les observations de la BD/MSPS découlant des données de l'enquête. L'annexe II étudie ces différences plus en détail. Ce paramètre d'ajustement est utilisé pour l'aligner des observations de la BD/MSPS avec le cadre d'entrées-sorties. Ceci fait en sorte que les revenus provenant des taxes à la consommation, selon la BD/MSPS, correspondent aux résultats du modèle d'entrées-sorties.

Annexe I - Le cadre d'entrée-sortie et la modélisation des taxes à la consommation

Nota : La présente section vise non pas à expliquer en détail la nature conceptuelle du système e-s, mais plutôt à décrire une application en particulier. Le présent document donne un aperçu global du cadre comptable; cependant, l'utilisateur qui veut en savoir plus pour mieux comprendre les pages qui suivent devrait consulter la publication 15-510 de Statistique Canada, "*La structure par entrées-sorties de l'économie canadienne - 1961-1981*". L'algèbre matricielle est utilisée dans la présente section. Les noms de variables en majuscules indiquent les matrices, tandis que les noms en minuscules représentent les vecteurs.

APERÇU GLOBAL DU CADRE COMPTABLE

Les définitions ci-dessous ont toutes trait à la représentation schématique du cadre comptable par entrées-sorties du Canada qui est donnée à la figure 1.

Les tableaux d'entrées-sorties représentent deux ensembles de comptes étroitement reliés : les comptes de biens et services et les comptes d'industries. Les comptes de biens et services sont consacrés à l'offre et à l'utilisation des produits. Les comptes des industries portent sur la composition en biens et services des sorties des industries et sur l'ensemble des coûts de production de ces dernières (bénéfices compris). Pour obtenir plus d'information sur la structure comptable, voir la publication sur les entrées-sorties indiquée ci-dessus.

V est une matrice de la valeur des sorties de biens et services; aussi appelée matrice de "production". Les lignes correspondent à la répartition de biens ou de services du total des sorties d'une industrie et les colonnes, à la répartition par industrie du total des sorties d'un bien ou service. La production brute d'une industrie correspond à la valeur agrégative des biens et services produits et du travail exécuté par l'industrie. Elle est égale à la valeur des ventes de l'industrie plus tout accroissement (moins toute diminution) de la valeur de la variation matérielle des stocks de produits finis et des travaux en cours.

U est une matrice de la valeur des consommations intermédiaires; aussi appelée matrice d'"utilisation". Les lignes correspondent à la répartition par industrie des entrées d'un bien ou service et les colonnes, à la répartition par bien ou service des entrées d'une industrie.

F est une matrice de la valeur des entrées en biens et services des catégories de demande finale; dépenses de consommation privée (biens et services); formation de capital fixe des entreprises et des administrations publiques; valeur des variations matérielles des stocks (diminution et accroissement); dépenses courantes brutes des administrations publiques (biens et services); exportations; importations; recettes des administrations publiques au titre de la vente de biens et services. On dit aussi matrice de la "demande finale". La classification qui décrit tous les consommateurs possibles de biens est appelée dimension "activité". Elle consiste en un ensemble de toutes les industries, avec l'ensemble de toutes les catégories de demande finale.

YI est une matrice de la valeur des entrées primaires des industries. Les entrées primaires sont les entrées qui ne constituent pas des sorties courantes des autres industries. Ce sont les impôts indirects, les subventions, les salaires et traitements, le revenu supplémentaire du travail, le revenu net des entrepreneurs individuels et autres excédents d'exploitation.

YF est une matrice de la valeur des entrées primaires associées aux catégories de demande finale. Ces entrées comprennent les impôts indirects, le revenu du travail et l'amortissement (qui fait lui-même partie de l'excédent). Le revenu du travail comprend les salaires et traitements et le revenu supplémentaire du travail versés par les administrations publiques et le secteur des ménages. La partie excédent de YF se rapporte au secteur des administrations publiques et aux organismes sans but lucratif du secteur des ménages.

Figure I : Cadre comptable des tableaux d'entrées-sorties du Canada

	Biens et	Industries	Catégories de demande finale	Total

	services		CP	FCF	Moins VVSD (v)	VVSA	PCBA	X_D (x)	X_R (r)	Moins M (m)	Moins RA (a)	
Biens et services		U					F					q
Industries												g
Impôts indirects sur les biens et services												
Autres impôts indirects												
Moins subventions												
Salaires et traitements												
Revenu supplémentaire du travail		YI					YF					n
Revenu net des entrepreneurs individuels												
Autres excédents d'exploitation												
Total	q'	g'					Z'					

Catégories de demande finale

CP - Consommation privée (biens et services)

FCF - Formation de capital fixe (entreprises et administrations publiques)

VVSD - Valeur de la variation matérielle des stocks (diminutions)
Aussi dénoté par le vecteur v dans les descriptions mathématiques qui suivent.

VVSA - Valeur de la variation matérielle des stocks (accroissements)

DCBA - Dépenses courantes brutes des administrations publiques (biens et services)

X_D - Exportations de biens et services
Aussi dénoté par le vecteur x dans les descriptions mathématiques qui suivent.

X_R - Réexportations des biens et services
Aussi dénoté par le vecteur r dans les descriptions mathématiques qui suivent.

M - Importations de biens et services
Aussi dénoté par le vecteur m dans les descriptions mathématiques qui suivent.

GR - Recettes des administrations publiques au titre de vente de biens et services
Aussi dénoté par le vecteur dans les descriptions mathématiques qui suivent.

Notation

V: est une matrice de la valeur des sorties

U: est une matrice de la valeur des consommations intermédiaires

F: est une matrice de la valeur des entrées en biens et services des catégories de demande finale

YI: est une matrice de la valeur des entrées primaires des industries

YF: est une matrice de la valeur des entrées primaires des catégories de demande finale

q: est un vecteur de la valeur des sorties totales de biens et services

g: est un vecteur de la valeur des sorties totales des industries

z: est un vecteur de la valeur des entrées totales (biens et services plus entrées primaires) des catégories de demande finale

n: est un vecteur de la valeur des entrées primaires totales (industries et catégories de demande finale)

e: est un vecteur de la valeur des entrées totales (biens et services plus entrées primaires) des catégories de demande finale. Il est

égal à la somme des catégories de demande finale de F.

MARGES FINALES ET MATRICES DE TAXES À LA CONSOMMATION

Les tableaux d'entrées-sorties ci-dessus sont présentés en prix à la production. Cette présentation maintien le lien qui existe entre les sources d'approvisionnement initiales d'un bien ou d'un service (production intérieure ou importations) et les utilisateurs intermédiaires aux finals, les éléments supplémentaires de coût supportés par l'acheteur étant enregistrés comme des achats distincts de biens ou de services. Ces éléments supplémentaires de coût qui font la différence entre les prix à la production et les prix d'achat sont appelés des marges. Les matrices des utilisations et celles de la demande finale, les chiffres relatifs aux vecteurs de marges représentent le total de chaque type de marge achetée par l'industrie ou la catégorie de demande finale en question sur l'ensemble des biens et services qu'elle achète.

Il y a sept sortes de marges qui portent sur : le commerce de détail, le commerce de gros, les impôts indirects et les taxes à la consommation, le transport, la distribution de gaz, l'entreposage et les pipelines. Le cadre a été prolongé de façon à ajouter à chaque élément des matrices d'utilisation et de demande finale (évaluées aux prix de production) sa valeur respective des sept marges. Ceci ajoute une troisième dimension au cadre décrit à la figure 1, la première "tranche" de la matrice étant l'évaluation du prix de production, et les sept "tranches" subséquents correspondant aux marges. La somme effectuée en travers de cette dimension de "tranche" produit des matrices d'utilisation et de demande finale évaluées en prix d'achat.

Il est aussi possible d'obtenir une articulation supplémentaire de cette matrice ou "tranche" de marges de biens et services. La seule marge des taxes et impôts indirects a été désagrégée en 10 types de taxes distincts (quatre taxes fédérales et six taxes provinciales), souvent par activité (catégories d'industrie et de demande finale) et par bien ou service. Pour tous les types de taxes, nous avons les détails par activité, mais pas nécessairement par bien ou service.

LE MODÈLE D'ENTRÉES-SORTIES

La méthode de modélisation d'entrées-sorties est une méthode dans laquelle toutes les activités directes et indirectes de production intérieure sont associées aux besoins de la demande finale. Ainsi, si un ménage achète une automobile, il est possible de déterminer le niveau d'activité dans les industries de l'acier, du caoutchouc, etc., qu'il faut pour obtenir ce produit. En outre, les mines, la fonderie, etc., sont nécessaires à la production de l'acier. Par conséquent, une augmentation de la demande d'automobile entraîne une augmentation de l'activité dans divers secteurs de l'économie. Ce besoin de production secondaire peut être associé avec la catégorie de demandes finales responsable si l'on utilise la modélisation d'entrées-sorties.

De la même manière que l'on peut associer les besoins de production avec la demande finale de biens et services, les taxes et impôts indirects à la consommation associés au processus de production peuvent aussi être reliés à la demande finale. On verra ci-dessous que, en établissant des taux de taxe par industrie, on peut associer ces taxes liées à la production à des catégories de demandes finales en utilisant certaines hypothèses de modélisation.

Dans la discussion qui suit, deux modèles d'entrées-sorties sont exposés. Le premier est un modèle ouvert simple et sert principalement à exposer les concepts et identités élémentaires des entrées-sorties. Le second modèle incorpore les fuites à la production. Enfin, nous montrons comment calculer les taux de taxe sur les ventes équivalents pour chaque catégorie de demande finale.

Un modèle ouvert simple et ses hypothèses

La première hypothèse a trait à la répartition de la production entre les industries. On suppose que toutes les industries conserveront leur part du marché quel que soit leur niveau de production. L'expression mathématique de cette hypothèse donne lieu à l'équation suivante :

$g = D * q$ (1)

Comme l'indique la figure 1, le vecteur *g* représente la valeur des sorties des industries et le vecteur *q* la valeur des sorties de biens et services de production intérieure. La matrice D, appelée *matrice des parts du marché*, est une matrice de coefficients qui est obtenue en divisant chaque élément d'une colonne de sortie de la matrice *V* par la valeur totale des sorties correspondantes de biens et services.

La deuxième hypothèse a trait aux fonctions de production de chaque industrie. On suppose que la valeur des entrées de chacune des industries représente une proportion fixe de la valeur des sorties totales de l'industrie et qu'elle ne dépend donc pas de la composition de ces sorties, ou de leur niveau. L'expression mathématique représentant cette hypothèse donne lieu à l'équation suivante :

$U * I = B * g$ (2)

Dans cette équation, *i* est un vecteur-colonne, égal en dimension au nombre d'industries, dont les éléments sont égaux à 1. Le produit matriciel du côté gauche de l'équation représente un vecteur qui contient la somme des entrées intermédiaires de toutes les industries, classées par biens ou services. La matrice *B*, appelée matrice de la technologie industrielle, est une matrice des coefficients qui est obtenue en divisant chaque élément d'une colonne de la matrice *U* par la valeur totale des sorties correspondantes.

Si l'économie est une économie simplifiée dans laquelle il n'y a pas de fuite (c.-à-d. importations, exportations, production des administrations, prises sur stocks), alors l'identité de l'offre totale et de l'utilisation totale serait :

$q = B * g + e$ (3)

qui se lit comme suit : *le vecteur des biens et services des sorties intérieures d'une économie est égal aux besoins de la production de transformation industrielle, c.-à-d. les sorties intermédiaires plus un vecteur colonne de biens et services des besoins de la demande finale, désigné e.*

En utilisant les hypothèses fondamentales des équations (1), (2) et (3), nous procédons à la formulation d'un modèle d'entrées-sorties ouvert simple qui calcule le niveau de l'activité industrielle (*g*) à partir du niveau de la demande finale (*e*).

On fait la pré-multiplication de l'équation (*3*) par *D*, pour obtenir :

$D * q = D * B * g + D * e$

On fait la substitution en utilisant l'équation (1), pour obtenir :

$g = D * B * g + D * e$

On réorganise les éléments, pour obtenir :

$(I - D * B) * g = D * e$

L'équation finale de modèle E-S simplifié devient :

$g = (I - D * B)^{-1} * D * e$ (4)

Le modèle E-S ajusté en fonction des fuites

Pour exécuter la modélisation des taxes à la consommation, il faut apporter les améliorations suivantes au système ci-dessus. En premier lieu, il est nécessaire d'obtenir une identité plus détaillée de l'offre et de l'utilisation. Cela se fait comme suit :

$q + m + a + v = B * g + e^{*} + x + r$ (3a)

où,

*e** = vecteur de demande finale intérieure

= dépenses personnelles

+ formation de capital fixe

+ accroissements des stocks

+ dépenses courantes totales des administrations publiques

m = importations

a = production des administrations publiques

v = diminution des stocks

x = exportations intérieures

r = réexportations

Avec cette notation étendue, l'équation du modèle ouvert simple devient :

$g = (I - D * B)^{-1} * D * (e^* + x + r - m - v - a)$ (4a)

Ce modèle ne tient pas compte des fuites quelles qu'elles soient des industries intérieures. Dans la mesure où les importations, et (ou) les diminutions des stocks, et (ou) la production de biens et services des administrations publiques est partagée par les industries intérieures dans l'offre de biens et services, les répercussions de l'augmentation de la demande finale sur les industries intérieures seront réduites. Ces fuites sont précisées dans les trois équations suivantes.

$m = mu * (B * g + e^* + r)$ (5)

Dans cette équation, le vecteur *m* représente les importations et *mu* est une matrice diagonale des coefficients dont les éléments sont calculés comme les proportions des importations sur le marché intérieur total par bien ou service défini par $B * g + e^* + r$. Selon l'hypothèse de la part des importations, les exportations intérieures d'un bien ou service sont fournies par les industries intérieures qui produisent le bien ou service. Évidemment, les exportations intérieures peuvent contenir une certaine part d'importations dans la mesure où l'industrie qui les produit importe ces entrées intermédiaires.

$a = alpha * (B * g + e^* + x)$ (6)

Dans cette équation, le vecteur *a* représente la production de biens et services des administrations publiques et *alpha* est une matrice diagonale de coefficients dont les éléments sont calculés comme la proportion de production des administrations publiques sur l'utilisation, l'utilisation étant définie par $B * g + e^* + x$.

$v = beta * (B * g + e^* + x)$ (7)

Dans cette équation, le vecteur *v* représente les prises sur stocks (VVSD) et *beta* est une matrice diagonale des coefficients dont les éléments sont calculés comme la proportion des prises sur stocks à l'utilisation, cette dernière étant définie par $B * g + e^* + x$.

Les équations (3a) et (4a) peuvent maintenant être récrites comme suit :

$q = B * g + e^* + r - mu * (B * g + e^* + r) - alpha * (B * g + e^* + x) - beta (B * g + e^* + x)$ *(3b)*

$g = (I - D * (I - mu - alpha - beta) * B)^{-1} * D * [(I - mu - alpha - beta) * e^* + (I - alpha - beta) * x + (I - mu) * r)]$ (4b)

CALCUL DES TAXES À LA CONSOMMATION AVEC LE MODÈLE E-S

Les taxes à la consommation perçues sur les utilisations intermédiaires sont "transmises en aval" à la demande finale par l'équation (4b) avec un e^* articulé qui n'est pas "groupé" dans sa dimension de biens et services. Définissons comme suit la matrice F^* de demande finale

ajustée en fonction des fuites, avec la notation des sous-matrices de la matrice *F* de demande finale donnée à la figure 1.

$F^*_{PE} = (I - mu - alpha - beta) * PE$ *sous-matrice des dépenses personnelles ajustées*

$F^*_{FCF} = (I - mu - alpha - beta) * FCF$ *sous-matrice des investissements ajustés*

$F^*_{VPCA} = (I - mu - alpha - beta) * VPCA$ *vecteur des accroissements des stocks ajustés*

$F^*_{GGCE} = (I - mu - alpha - beta) * GGCE$ *matrice des dépenses courantes des administrations publiques ajustées*

$F^*_{Xd} = (I - alpha - beta) * x$ *vecteur des exportations ajustées*

$F^*_{Xr} = (I - mu) * r$ *vecteur des réexportations ajustées*

Il faut noter que *F** est simplement une articulation, dans les catégories de la demande finale, du terme entre crochets de l'équation (4b). Par conséquent, les autres éléments de sous-matrice de *F** reçoivent la valeur zéro. Ce sont : *VVSD* (variation matérielle des stocks-diminutions), *m* (importations) et *GR* (vente de biens et services des administrations publiques).

*F** et l'équation (4b) peuvent être combinés pour donner une matrice des sorties des industries dont les dimensions sont l'industrie par catégorie de demande finale. Il s'agit de la matrice *G*. Il faut noter que la somme des lignes de cette matrice est exactement égale au vecteur *g*.

$$G = (I - D * (I - mu - alpha - beta) * B)^{-1} * D * F \quad (8)$$

Pour une matrice de marge de taxe à la consommation donnée, *T* perçue sur les entrées des entreprises, nous pouvons calculer un vecteur dont les éléments sont les rapports des taxes à la consommation sur les sorties des industries, *i* et *j* représentant respectivement les dimensions biens et services et industrie.

$$(Omega)_j = \sum_i Tij / g_j$$

Si nous faisons la pré-multiplication de la matrice *G* par ce vecteur de rapports, nous obtenons un vecteur dont les éléments sont les impôts "indirects" à la consommation associés au vecteur des éléments de demande finale.

$$\bar{t} = Omega * G$$

L'incidence des taxes à la consommation associées à chaque catégorie de demande finale est obtenue en dernier lieu par l'addition des impôts "indirects" aux taxes "directes" observées associées aux achats faits à la demande finale. Avec *S* qui désigne la matrice de marge des taxes et impôts pour les éléments de demande finale de dimension *h*, nous avons

$$t_h = \sum_i Sih + \bar{t}_h$$

Les trois équations ci-dessus ont été reprises pour chaque type de taxe à la consommation puisque des matrices de taxe à la consommation distinctes sont disponibles pour chaque taxe.

LES TAUX ACTUELS DE TAXE À LA CONSOMMATION ET TAUX D'ÉLIMINATION DES TAXES

Le taux actuel de taxe équivalent à la vente au détail sans taxe pour chaque type de taxe fédérale peut être écrit comme :

$$(Omega)_h = t_h / \sum_p Nhp$$

Le taux actuel de taxe équivalent à la vente au détail sans taxe provinciale est écrit de la même façon, sauf qu'il comprend une dimension de province, *p*

$$(Omega)_{hp} = t_{hp} / N_{hp}$$

Le calcul de ces taux exige que *N*, la matrice des dépenses nettes des taxes à la consommation et des impôts indirects par élément de dépense et province. *N* est calculée avec l'équation suivante :

dépenses nettes des taxe à la consommation = dépenses brutes

- (taxes à la consommation fédérales directes + impôts indirects)

- (taxes à la consommation provinciales directes + impôts indirects)

$$ou \quad N_{hp} = E_{hp} - t^f_{hp} - t^p_{hp}$$

Malheureusement, les taxes fédérales ne sont pas observées par province. Par conséquent, nous devons résoudre de la façon suivante pour obtenir *N*,

$$supposons \quad n_h = e_h - t^f_h - \sum_p t^p_{hp} \quad \text{et} \quad (lambda)_h = t^f_h / n_h$$

$$alors \quad n_h = e_h / (1 + (lambda)_h)$$

qui peut être étendue à la dimension provinciale de la façon suivante

$$N_{hp} = (E_{hp} - t^p_{hp}) / (1 + (lambda)_h) \quad for\ all\ p$$

La BD/MSPS contient de l'information sur les dépenses qui comprennent les taxes à la consommation directes et les impôts indirects. Dans l'année de base, il est nécessaire d'éliminer les taxes des dépenses de chaque ménage avant d'appliquer tout autre taux actuel

de taxes de rechange. La matrice des taux d'élimination des taxes, le paramètre d'ajustement CTTXRM est simplement :

(epsilon) $\delta_{hp} = N_{hp} / E_{hp}$

Annexe II - Détails des éléments de dépense

CONTENU DES ÉLÉMENTS DE DÉPENSE

La table II.1 donne la liste des 48 éléments de dépense des ménages pour les années 2001, 2006 et 2011. On trouve à la suite de l'information supplémentaire sur le contenu des éléments de dépense.

Table II.1 : Éléments de dépense des ménages (18.0)
(millions de dollars)

Éléments de dépense	2001	2006	2011
0- Aliments et boissons non alcoolisées	59546	71556	82922
1- Boissons alcoolisées	12378	15860	18360
2- Tabac	10124	13110	14102
3- Vêtements pour hommes et pour garçons	9617	10944	12041
4- Vêt. pour hommes, réparation & altération	33	37	39
5- Vêtements pour dames et enfants	14569	17170	19295
6- Vêt. pour femmes, réparation & altération	191	243	284
7- Chaussures	4133	5004	5527
8- Réparation des chaussures	114	133	151
9- Loyer brut imputé	85759	109474	131088
10- Loyer brut versé	29876	36838	43357
11- Autres dépenses de logement	4929	6949	8441
12- Électricité	11372	14461	16315
13- Gaz naturel	6068	7114	8402
14- Autres combustibles	2628	3372	4788
15- Meubles et revêtements de sol	7371	10643	12057
16- Réparation des meubles et rembourrage	260	345	397
17- Appareils ménagers	8128	11053	12916
18- Réparation du matériel ménager	423	560	643
19- Articles d'ameublement semi-durables	15019	19281	21795
20- Produits ménagers non durables	10688	13167	15016
21- Services domestiques et de garde des enfants	5155	6044	7155
22- Autres services domestiques	3722	5028	6169
23- Soins médicaux	14453	19617	23997
24- Soins hospitaliers & analogues	1492	2042	2510
25- Assurance accidents et maladie	4136	5476	6661
26- Médicaments et articles de pharmacie	10906	16653	20145
27- Véhicules à moteur neufs et d'occasion (portion nette)	38495	45230	48796
28- Pièces et accessoires de véhicules auto.	6029	7981	9545
29- Réparations de véhicules automobiles	6367	8475	9721
30- Carburants et lubrifiants	19878	29574	37995
31- Autres services liées à véhicules automobiles	5940	9002	9959

32- Frais d'utilisation des services de transports	11791	14502	17577
33- Communications	13069	17877	20487
34- Matériel de loisirs, de sports et de camping	21795	26929	31049
35- Réparation et location du matériel de loisirs	2089	2796	3253
36- Fournitures de lecture et de divertissement	10540	12954	14790
37- Services de loisirs	25912	32629	36885
38- Services relatifs à la formation et à la culture	8243	11483	13472
39- Bijoux et montres	2885	3499	3957
40- Réparation des bijoux et montres	143	175	195
41- Articles en cuir et autres effets personnels	504	661	737
42- Articles de toilette et produits de beauté	6167	8303	9608
43- Soins personnels	6466	8244	9680
44- Restaurants et hébergement	44920	53879	61512
45- Services financières, juridiques & autres	41919	55704	66134
46- Dép. de fonct. des org. sans but lucratif	13436	19412	23167
47- Dépenses nettes à l'étranger	0	0	0

Source: COMTAX

0 - aliments et boissons non alcoolisées

- localement et au cours d'un voyage d'une journée
- pendant un voyage de plus d'une journée en dehors du foyer

1 - boissons alcoolisées

- bière
- vin et cidre
- liqueur
- dépenses faites en matériaux pour la confection de bière, de vin et de spiritueux à la maison

2 - produits du tabac

- tabac
- cigares et produits similaires
- cigarettes

3 - vêtements pour hommes et garçons

- manteaux et vestes de cuir ou de fourrure
- manteaux et vestes d'hiver en tissu
- autres manteaux et vestes légers
- complets
- vestons sport et blazers
- jeans
- autres pantalons (y compris les shorts)
- chemises habillées
- chemises sport tissées
- chemises sport tricotées
- chandails

- t-shirts et autres chemises
- chaussettes
- sous-vêtements
- pyjamas et vêtements de détente
- costumes de ski
- autres vêtements de sport
- autres vêtements spéciaux
- gants et mitaines
- cravates
- ceintures et portefeuilles
- autres accessoires

4 - Modification et réparation de vêtements pour hommes et pour garçons

- vêtements

5 - vêtements pour femmes et enfants

- manteaux et vestes de cuir
- manteaux et vestes de fourrure
- manteaux et vestes d'hiver en tissu
- imperméables (y compris les manteaux toutes saisons)
- autres manteaux et vestes légers
- complets (y compris les ensembles-pantalons)
- robes
- jeans
- pantalons et shorts (excluant les jeans)
- jupes
- blouses et chemisiers
- T-shirts et autres corsages
- chandails
- costumes de ski
- vêtements de plage
- autres vêtements sport
- autres vêtements spéciaux
- sous-vêtements de maintien
- lingerie
- bas
- vêtements de nuit
- vêtements de détente
- gants et mitaines
- ceintures, sacs à main et porte-monnaie
- autres accessoires
- jupes, pantalons, shorts et vêtements de plage
- chaussettes, autre bas et sous-vêtements
- chandails, coiffures et mitaines

- vêtements de nuit
- autres vêtements
- vêtements de bébés

6 – réparation et modification de vêtements de femmes et d'enfants

- vêtements

7 –chaussures

- chaussures et bottes mode
- chaussures d'athlétisme
- autres chaussures

8 – réparations de chaussures

- réparation de chaussures
- cirages

9 - loyers bruts imputés

- paiements réguliers sur l'hypothèque
- impôts fonciers
- frais de copropriété
- primes d'assurance hypothécaire
- impôts fonciers et frais d'égouts - résidences secondaires de loisirs
- entretien des résidences secondaires de loisirs
- autres frais reliés à une résidence secondaire (p. ex., coûts d'arpentage, frais légaux, etc.)

10 - loyers bruts versés

- loyer
- dépôts de garantie

11 - autres frais de logement

- eau
- primes d'assurances du propriétaire qui couvrent le feu, le vol et autres risques
- autre hébergement lorsqu'aux études ou hors du foyer

12 - électricité

13 - gaz naturel

- gaz canalisé

14 - autres carburants

- mazout et autres combustibles liquides
- gaz en bouteille ou en bombonne
- bois de chauffage
- autres combustibles et frais de chauffage

15 - meubles et recouvrements de plancher

- canapés-lits
- canapés (y compris les fauteuils assortis)
- autres meubles rembourrés
- meubles en bois
- meubles de chambre à coucher
- meubles de salle de séjour
- meubles de salle à manger
- meubles de cuisine
- bibliothèques, bureaux, rayonnages, etc.
- autres p. ex., meubles de chambre de bébé et de salle de bains, etc.
- autres meubles d'intérieur
- meubles d'extérieur
- sommiers, matelas, bâtis et armatures de lit
- remplacement de moquette
- tapis et carpettes, thibaudes
- autre ameublement

16 - rembourrage et réparation de meubles

- entretien et réparations

17 - appareils ménagers

- réfrigérateurs et réfrigérateurs-congélateurs
- congélateurs
- machines à laver
- sécheuses
- fourneau de cuisine et cuisinière
- four micro-ondes et à convection
- achat d'appareils téléphoniques, etc.
- remplacement d'appareils encastrés
- climatiseurs, humidificateurs/déshumidificateurs d'appartement
- grilloirs, barbecues au gaz
- aspirateurs et autres appareils de nettoyage de tapis
- lave-vaisselle automatique
- machine à coudre électrique
- gros appareils ménagers, équipement et pièces
- autres appareils pour la cuisson et le réchauffage des aliments
- appareils électriques pour la préparation des aliments
- fers à repasser électriques
- autres appareils et accessoires électriques
- articles électriques de mise en plis
- équipement électrique de soins personnels
- gros appareils ménagers
- tracteurs et cultivateurs de pelouse et de jardin
- tondeuses à gazon mécaniques

- outils et équipement pour le gazon et le jardin
- chasse-neige

18 – réparations d'articles ménagers

- gros appareils ménagers
- autre équipement

19 - articles d'ameublement semi-durables

- rideaux
- tentures
- autres (toiles, stores)
- draps et taies d'oreiller
- autre literie
- rideaux
- tentures
- autres (toiles, stores)
- draps et taies d'oreiller
- autre literie
- autres articles ménagers en matière textile
- cadres pour miroirs et tableaux
- oeuvres d'art et articles de décoration
- oeuvre d'art originale
- antiquités
- miroirs
- articles de cuisine à main, etc.
- couverts et coutelleries
- métaux précieux
- acier inoxydable et autres métaux
- autres (sauf les jetables)
- porcelaine et autre céramique
- verre et cristal
- autre équipement ménager et accessoires
- articles
- matériel (pour rideaux, tentures, etc.)
- filés (sauf pour l'artisanat)
- tissus pour tailleurs, manteaux
- tissu pour robes
- autres matières textiles pour vêtements
- articles de collectionneurs
- articles pour animaux domestiques
- matériel non électrique de blanchissage
- lampes électriques portatives
- lampes et abat-jour
- matériel de sécurité au foyer

- outils et matériel acheté pour le travail
- outils à main mécaniques
- autre matériel mécanique
- autre matériel mécanique

20 - produits ménagers non durables

- nourriture en conserve pour chiens et chats
- autres aliments pour chiens et chats
- autres aliments pour animaux domestiques
- savon de blanchissage (y compris le savon)
- détersif liquide (sauf savon de blanchissage)
- détersif pour lave-vaisselle automatique
- nettoyeur pour cabinet de toilette
- poudres de nettoyage et de récurage
- encaustiques et cires
- autres produits de nettoyage et cirage
- produits de blanchiment
- adoucisseurs de tissus
- désinfectants et désodorisants
- autres produits chimiques spéciaux
- papier essuie-tout
- papier mouchoir et papier hygiénique
- sacs à déchet en plastique
- autres articles en plastique
- produits métalliques
- autres produits ménagers
- couches jetables
- produits de serre et de pépinière (arbustes, arbres)
- plantes en pot, fleurs coupées, etc.
- herbicides, insecticides et rodenticides
- engrais, terreaux et amendements

21 - services domestiques et garde d'enfants

- aide domestique et autres services de garde
- garde au foyer les jours de semaine
- autre garde d'enfants au foyer
- centres de soins et garderies de jour
- autre garde d'enfants à l'extérieur du foyer

22 - autres services ménagers

- primes d'assurance locataire
- primes d'assurance des propriétaires
- primes d'assurance hypothécaire
- primes d'assurance
- soins vétérinaires et autres services

- couture et ouvrage de tailleur
- autres services pour les meubles et l'équipement (p. ex., fabrication de rideaux)
- entreposage de vêtements
- autres services vestimentaires
- services de blanchissage
- service de nettoyage à sec
- services horticoles
- déneigement
- location de matériel de chauffage

23 - soins médicaux

- soins médicaux
- soins orthodontiques et périodontiques
- prescription et ajustement de dentiers
- autres soins dentaires
- autres praticiens de la santé
- programmes de contrôle de poids et programmes pour cesser de fumer
- autres services de santé

24 - soins hospitaliers et analogues

- soins hospitaliers

25 – assurance accidents et assurance maladie

- régimes d'assurance hospitalisation et d'assurance frais médicaux gouvernementaux
- régimes de soins de santé privés

26 - drogues et produits pharmaceutiques

- fournitures de soins de santé
- drogues prescrites par un médecin
- autres produits pharmaceutiques
- lunettes
- verres de contact correcteurs
- autres services de soins des yeux
- autres services de soins de santé

27 - véhicules automobiles neufs et usagers (nettes)

- voitures
- vente séparée de voitures
- camions (y compris les fourgonnettes)
- vente séparée de camions
- roulottes motorisées
- campeuses

28 - pièces et accessoires de véhicules automobiles

- radios et lecteurs de bande

- autres articles et accessoires auxiliaires
- pneus
- batteries
- autres pièces et fournitures pour entretien et réparation

29 - réparation de véhicules automobiles

- vidanges d'huile et graissage
- mises au point
- autres réparations et entretien mécaniques et électroniques
- carrosserie (y compris la peinture)
- autres réparations et travaux d'entretien

30 – carburants et lubrifiants de véhicules automobiles

- essence et autres carburants

31 - autres services liés aux véhicules automobiles

- primes d'assurances gouvernementales et privées
- primes d'assurance de véhicules récréatifs
- location de garage et stationnement au logement (non compris dans le loyer)
- autres frais de stationnement
- autres frais d'utilisation
- cours de conduite
- frais d'immatriculation et de permis de conduire
- frais de location (y compris l'assurance)
- frais d'assurance facultative
- autres dépenses
- frais de location de voitures et de camions
- frais de location

32 - frais d'utilisation des services de transport

- forfaits de voyages organisés
- forfaits excluant les repas
- visites touristiques et excursions de groupe
- autobus, métro, tramway
- autobus de ville ou de banlieue
- autre transport local de passagers
- train
- autocar
- autres services de transport
- avion
- autres services de transport interurbain
- taxi
- services de livraison (locale et interurbaine)
- services de déménagement, d'entreposage et de livraison
- services de déménagement et d'entreposage

33 - communications

- installation et réparation
- frais de base pour les services téléphoniques
- autres frais locaux
- frais d'interurbain
- services de téléphone cellulaire
- services Internet
- services postaux et autres services de communication (sauf les colis)

34 - matériel de loisir, de sport et de camping

- golf
- matériel de hockey sur glace
- patins à glace
- ski de descente
- ski de randonnée
- pêche
- matériel de conditionnement physique au foyer
- autres fournitures et accessoires de sport et d'athlétisme
- matériel de terrain de jeu, y compris piscines hors terre
- ordinateurs
- logiciels
- fournitures informatiques
- appareils photo 35 mm
- autres appareils photo
- pièces et accessoires pour appareils photo
- autres biens photographiques (sauf la pellicule)
- instruments de musique, accessoires et pièces
- équipement de camping et de pique-nique (sauf les barbecues)
- pièces et fournitures pour matériel de loisirs
- bicyclettes, pièces et accessoires
- roulottes
- tentes-roulottes
- motoneiges
- motocyclettes
- campeuses
- moteurs hors bord
- embarcations personnelles
- location, entretien et réparations
- éléments audio
- radios (y compris les ensembles avec horloge et téléphone)
- ensembles audio
- disques, disques compacts et bandes préenregistrées
- bandes vierges
- téléviseurs (y compris les ensembles)

- caméras vidéo/caméscope
- éléments vidéo/de télévision
- disques et vidéocassettes vierges et enregistrés
- autre matériel de divertissement au foyer

35 - réparations et location de matériel de loisirs

- location de matériel de loisirs
- entretien et réparations
- location de jeux vidéo
- entretien et réparation de bicyclettes
- fournitures et pièces d'entretien et de réparation
- entretien et travaux de réparation
- location de vidéocassettes et de vidéodisques
- location de matériel de divertissement au foyer
- autres services liés au matériel de divertissement au foyer

36 - fournitures de lecture et divertissement

- achat d'animaux domestiques et d'articles connexes
- pellicule de photographie
- poupées (y compris les vêtements) et jouets rembourrés
- véhicules-jouets et jeux de construction, etc.
- autres jouets
- traîneaux, toboggans et automobiles pour enfants
- jeux électroniques et pièces connexes
- matériel d'artiste
- matériel pour travaux manuels
- nécessaires et matériel pour passe-temps
- autres jeux et casse-tête
- autres matériels de loisir
- papeterie (sauf les fournitures scolaires)
- autres articles en papier
- journaux
- abonnements payés
- achetés au numéro
- livres à couverture souple
- livres reliés
- cartes géographiques, partitions et autres imprimés
- manuels et fournitures de prématernelle, de maternelle ainsi que d'écoles primaires et secondaires
- manuels et fournitures d'écoles postsecondaires
- frais et amendes de bibliothèque, services, reprographie

37 - services de loisirs

- services de photographe
- services de photographie

- cinéma
- football
- hockey
- base-ball
- autres événements sportifs
- spectacle sur scène (p. ex., concerts)
- admission à d'autres activités et manifestations
- location de télédistribution
- location de services de satellite
- cotisations et droits pour utilisation d'établissement récréatif
- golf
- quilles et billard
- ski
- sports de raquette
- studio de culture physique et associations récréatives
- machines à sous, etc.
- autres établissements et services récréatifs
- camps pour enfants
- autres services et établissements culturels et récréatifs
- billets de loteries organisées par le gouvernement
- casinos et machines à sous
- bingos
- autres billets de loterie et de tirages
- gains provenant de jeux de hasard

38 - services reliés à la formation et à la culture

- droits d'entrée des musées, des expositions, etc.
- prématernelle, maternelle, écoles primaire et secondaire
- établissement d'enseignement postsecondaire
- autres cours et leçons (sauf les cours de conduite)
- autres services éducatifs

39 – bijoux et montres

- montres
- bijoux de valeur
- autres bijoux (y compris des costumes)

40 - bijoux, montres et réparation

- montres
- bijoux de valeur
- autres bijoux (y compris des costumes)

41 – articles de cuir et autres effets personnels

- accessoires en cuir
- valises

- allumettes
- autres articles de fumeur

42 - articles de toilette et produits de beauté

- crèmes et lotions
- maquillage pour les yeux
- produits pour les lèvres
- autres maquillages
- parfums, eau de toilette et eau de Cologne
- autres produits parfumés
- revitalisants
- shampooing
- permanentes (à la maison) et teintures
- autres produits capillaires
- produits de manucure
- désodorisants personnels
- crème à raser et savon
- savons
- produits avant et après rasage
- autres produits de toilette et de beauté
- dentifrices
- autres produits d'hygiène buccale
- rasoirs et lames de rasoir jetables
- autres équipements et fournitures de soins personnels

43 - soins personnels

- lavages, coupes et mises en pli des cheveux, hommes
- lavages, coupes et mises en pli des cheveux, femmes
- autres services capillaires
- autres articles et accessoires de soins personnels
- autres services de soins personnels
- autres services divers

44 - restaurants et hébergement

- lors d'un séjour de plus d'une journée en dehors du foyer
- au travail
- aux études
- autres repas consommés à l'extérieur
- entre les repas
- au travail
- à l'école ou au collège
- en vacances ou autres voyages
- hôtels
- motels
- terrains de camping

- maisons de chambres pour touristes, autres
- pension versée par des membres du ménage, y compris les chambreurs
- maisons de villégiature louées

45 - services financiers, juridiques et autres

- primes d'assurance vie et d'assurance-invalidité
- commission de bourse et commission sur les obligations
- frais juridiques non indiqués ailleurs
- services financiers : banques, conseils fiscaux, etc.
- frais juridiques non liés au logement

46 - dépenses de fonctionnement d'organismes à but non lucratif

- cotisations syndicales et professionnelles
- contributions et cotisations, clubs sociaux
- organismes religieux
- autres organismes de bienfaisance

47 - dépenses nettes à l'étranger (=0)

- Comme il n'y a pas de taxe à la consommation associée aux dépenses à l'étranger, nous avons donné à cette variable la valeur zéro.

autres frais des ménages

- remplacements
- remplacement de matériel
- autres remplacements
- commissions pour transaction immobilière
- intérêt sur les prêts personnels
- contrats de rente
- autres (excluant les REER)
- chauffeurs
- frais d'immatriculation (sauf le régime gouvernemental)
- confiscation de dépôts, amendes, argent perdu, etc.
- autres articles divers
- dons en argent à des personnes habitant au Canada
- dons en argent à des personnes habitant à l'étranger
- autres dons, p. ex., fleurs, vêtements, jouets

DIFFÉRENCES ENTRE LES DONNÉES D'ENTRÉES-SORTIES ET LES DONNÉES DE L'ENQUÊTE SUR LES DÉPENSES

Le modèle des taxes à la consommation basé sur les entrées-sorties calcule les taux de taxe pour 48 catégories de dépenses personnelles. Les taux de taxe sont basés sur les dépenses personnelles brutes dont la source est le Système des comptes nationaux (SCN). On applique ces taux aux ménages de la BD/MSPS afin d'analyser leurs répercussions au niveau le plus bas. Cependant, les éléments de dépenses personnelles de la BDSPS sont calculés seulement à partir de L'enquête sur les dépenses des ménages (EDM). Le tableau suivant présente une comparaison détaillée entre les deux sources de données sur les dépenses de 2002.

Le Tableau II.2 est à des fins d'illustration seulement. Il a pour but de démontrer la différence conceptuelle entre les données de dépenses du SCN et les données de dépenses reçues au moyen des enquêtes sur les dépenses.

Table II.2 : Différences entre les éléments de dépense – v14.2 (2002)
Système des comptes nationaux (SCN)
L'enquête sur les dépenses des ménages (EDM)
(millions de dollars)

Éléments de dépense	EDM	COMTAX	%DIFF
0- Aliments et boissons non alcoolisées	61294	62075	-1.26%
1- Boissons alcoolisées	7103	13271	-46.48%
2- Tabac	8489	12109	-29.90%
3- Vêtements pour hommes et pour garçons	8494	9862	-13.86%
4- Vêt. pour hommes, réparation & altération	94	35	167.89%
5- Vêtements pour dames et enfants	12176	14981	-18.72%
6- Vêt. pour femmes, réparation & altération	121	203	-40.31%
7- Chaussures	4457	4281	4.11%
8- Réparation des chaussures	51	118	-56.87%
9- Loyer brut imputé	59163	90041	-34.29%
10- Loyer brut versé	29783	31256	-4.71%
11- Autres dépenses de logement	7784	5273	47.61%
12- Électricité	12585	12483	-0.81%
13- Gaz naturel	5040	5163	-2.38%
14- Autres combustibles	2884	2464	17.08%
15- Meubles et revêtements de sol	8121	8087	0.43%
16- Réparation des meubles et rembourrage	453	276	64.43%
17- Appareils ménagers	6201	8792	-29.47%
18- Réparation du matériel ménager	209	451	-53.57%
19- Articles d'ameublement semi-durables	8181	15954	-48.72%
20- Produits ménagers non durables	9846	11249	-12.47%
21- Serv. domestiques et de garde des enfants	4805	5198	-7.55%
22- Autres services domestiques	4825	3959	21.89%
23- Soins médicaux	5180	15361	-66.28%
24- Soins hospitaliers & analogues	180	1576	-88.57%
25- Assurance accidents et maladie	6346	4543	39.70%
26- Médicaments et articles de pharmacie	6844	12085	-43.37%
27- Véh. auto. neufs et d'occasion (portion nette)	43649	42848	1.87%
28- Pièces et accessoires de véhicules auto.	3127	6349	-50.74%

29- Réparations de véhicules automobiles	6200	6687	-7.27%
30- Carburants et lubrifiants	21082	20236	4.18%
31- Autres services liées à véhicules automobiles	18508	6669	177.54%
32- Frais d'utilisation des services de transports	9628	11759	-18.12%
33- Communications	14167	14399	-1.61%
34- Matériel de loisirs, de sports et de camping	18460	22738	-18.81%
35- Réparation et location du matériel de loisirs	2137	2229	-4.09%
36- Fournitures de lecture et de divertissement	9290	11232	-17.29%
37- Services de loisirs	16924	27506	-38.47%
38- Serv. relatifs à la formation et à la culture	9199	9016	2.03%
39- Bijoux et montres	1675	3027	-44.67%
40- Réparation des bijoux et montres	66	149	-55.52%
41- Articles en cuir et autres effets personnels	238	549	-55.64%
42- Articles de toilette et produits de beauté	4081	6685	-38.96%
43- Soins personnels	5053	6838	-26.11%
44- Restaurants et hébergement	26596	46697	-43.05%
45- Services financières, juridiques & autres	10722	43982	-75.62%
46- Dép. de fonct. des org. sans but lucratif	5878	14558	-59.62%
47- Dépenses nettes à l'étranger	0	0	0.00%
Total	507393	655294	-22.57%

Source: COMTAX, EDM 2002

Les utilisateurs devraient se rappeler que les données de l'EDM s'appliquent seulement au secteur des ménages tandis que le secteur personnel est visé par les dépenses personnelles du SCN. Le secteur personnel comprend les travailleurs autonomes professionnels ainsi que les organismes à but non lucratif aussi bien que le secteur des ménages. Les utilisateurs intéressés à une étude plus générale de ces différences entre les secteurs devraient consulter Adler, H., Wolfson, M. [1987]: "Projet - pilote de raccordement macro-micro pour le secteur des ménages au Canada", Statistique Canada, Direction des études analytiques, Document de recherche n^{o} 7, Ottawa, Canada ou Review of Income and Wealth de décembre 1988. Les paragraphes qui suivent jusqu'à la fin de la présente section donnent certaines différences bien précises.

1 Alcool et 2 Tabac

Il est bien connu qu'il y a sous-déclaration de ces deux séries dans l'EDM. Le SCN utilise les numéros de taxe du gouvernement provincial. Il faut noter que la valeur de modélisation par défaut décrite dans la section suivante peut avoir ajusté les valeurs de la BDSPS de façon qu'elles correspondent exactement à celles du SCN. Cela a été fait à cause de l'importance qu'ont ces deux biens à l'intérieur de l'actuelle structure des taxes. En effet, on a supposé une sous-déclaration proportionnelle uniforme.

9 Loyers imputés bruts

L'EDM n'impute pas le loyer de tout logement occupé par le propriétaire. Il s'agit d'une différence secondaire : les primes d'assurance habitation sont exemptes de réclamations dans le SCN, mais ne le sont pas dans l'EDM.

19 Biens semi-durables

On ne sait pas pourquoi cet écart existe, bien qu'il soit souvent difficile de distinguer entre certains éléments de loyer imputés et certains éléments semi-durables. Dans la valeur de modélisation par défaut décrite à la section précédente, nous avons ajusté les valeurs de la BDSPS de façon qu'elles correspondent exactement avec le SCN. Cela a été fait à cause de l'importance de cet élément dans l'actuelle structure des taxes et impôts.

23 Soins médicaux

La plupart du temps, les visites à des cliniques et à des professionnels des soins de santé. Les valeurs données par le SCN sont les ventes brutes de ces agents. L'EDM représente les contributions personnelles seulement.

24 Soins hospitaliers et analogues

Les valeurs du SCN représentent les ventes brutes des hôpitaux à but lucratif et des installations de soins spécialisés. L'EDM représente les contributions personnelles seulement.

25 Autres dépenses en soins médicaux

La plupart du temps des régimes d'assurance privés (avec les accidents de travail); par conséquent, le SCN donne les valeurs nettes des réclamations, tandis que l'EDM ne le fait pas.

31 Autres services liés à l'auto

L'EDM a des valeurs plus grosses, car elle ne donne pas la valeur nette des réclamations des assurances auto.

32 Frais d'utilisation des services de transport

Il y a deux différences : 1) l'EDM fait la distinction entre les voyages à forfait des voyages par avion et, par conséquent, il y a une zone floue dans l'allocation de cet élément entre les frais de voyage et les dépenses à l'hôtel; 2) les étrangers pourraient acheter ici des services de transport qui pourraient ne pas être décelés par l'EDM.

34 Matériel de loisir, de sport et de camping

L'estimation du SCN est plus élevée, car elle comprend les achats de matériel par les organismes à but non lucratif ainsi que par les ménages.

36 Fournitures de lecture et divertissement

L'estimation du SCN est plus élevée car elle comprend les livres achetés par les établissements d'éducation ainsi que par les ménages.

37 Services de loisirs

L'EDM peut ne pas déceler certaines dépenses pour des billets de loterie (cependant, le SCN donne des valeurs nettes des réclamations) et certaines activités de pari mutuel.

44 Restaurants et hôtels

Rappel du problème éprouvé avec les voyages à forfait et les touristes dans la série des Transportations achetés. Il faut noter que dans la configuration des valeurs de modélisation par défaut, nous avons ajusté les valeurs de la BDSPS de façon qu'elles correspondent exactement à celles du SCN. Cela était fait à cause de l'importance de cet élément à l'intérieur de l'actuelle structure des taxes et impôts.

45 Services financiers, juridiques et autres

Le SCN impute un grand nombre d'éléments de services financiers, le plus grand étant les services bancaires.